



De la réduction des risques sociaux aux logiques d'activation

Manuel Boucher



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/sas/1769>
ISSN : 2428-2871

Éditeur

Association des chercheurs des organismes de la formation et de l'intervention sociales (ACOFIS)

Référence électronique

Manuel Boucher, « De la réduction des risques sociaux aux logiques d'activation », *Sciences et actions sociales* [En ligne], 2 | 2015, mis en ligne le 01 octobre 2015, consulté le 31 mai 2022. URL : <http://journals.openedition.org/sas/1769>

Ce document a été généré automatiquement le 31 mai 2022.



La revue *Sciences et Actions Sociales* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

De la réduction des risques sociaux aux logiques d'activation

Manuel Boucher

- 1 De quoi parle-t-on lorsque l'on utilise dans le champ social les concepts de pouvoir d'agir, d'activation et de participation dans un contexte de transformation de l'État social ? En effet, comme je l'ai écrit dans l'introduction générale d'un ouvrage collectif faisant le point sur les mutations de l'État social¹, dans l'opinion publique, l'État social est souvent associé à l'« État-providence² » ou « *welfare state* » qui représente une dimension fondamentale des États modernes industrialisés cherchant à réguler les forces du marché pour maintenir la paix sociale en poursuivant un double objectif : celui de la « protection sociale » (assurances contre les risques et les aléas de la vie) et celui de la « justice sociale » (redistribution des richesses). En tant que « réducteur des risques sociaux », selon la formule de Castel, L'État social articule, en effet, deux dimensions : la régulation de l'économie de marché et le développement des droits de l'Homme et des droits sociaux. Comme le souligne Bernard Degen, « en fournissant des moyens financiers et des prestations, en développant le droit social, il (État social) garantit à chacun, indépendamment de sa place sur le marché, un niveau de vie minimal (politique sociale). De plus, il amortit les risques matériels en cas d'accident, de maladie, de vieillesse ou de chômage, palliant ainsi les aléas de l'existence (sécurité sociale). » (Degen, 2013) En fait, comme l'indiquaient les organisateurs d'un colloque intitulé « État et régulation sociale » (Matisse - Université Paris 1- CNRS) réalisé en 2006 à l'Institut National d'Histoire de l'Art, « le vingtième siècle a donné lieu, dans la plupart des pays industrialisés, à l'essor de la protection sociale, des régulations du marché du travail (droit du travail, négociation collective, politiques de l'emploi), des services publics (avec notamment les politiques d'éducation) et des politiques macro-économiques de soutien à l'activité et à l'emploi. Les circonstances économiques et politiques ont conduit ces quatre éléments à se conjuguer sous des formes variées selon les pays, pour constituer les quatre piliers d'un tout que l'on peut désigner par l'expression d'« État social ». » Plus précisément, Jacques Donzelot (1984) puis Bernard Billaudot (2008), indiquent qu'en France et plus largement en Europe, le développement de l'État social est une réponse à la « question sociale³ », c'est-à-dire à

la crainte de l'explosion massive de révolutions prolétariennes anticapitalistes à la fin du dix-neuvième siècle (Engels, Marx, 1999 [1848]). Au sein de l'ère industrielle, suite à plusieurs épisodes de crises économiques, de guerres colonialistes et nationalistes extrêmement meurtrières, dans un contexte de plein emploi, la phase de l'après Seconde Guerre mondiale jusqu'aux années 1970, a ainsi coïncidé avec l'apogée du développement de l'État social. Cette période a aussi correspondu à l'expression d'une impression générale que grâce à la mise en œuvre des politiques sociales assurées par l'État-providence, le sentiment d'incertitude (Castel, 2009) et les inégalités régressaient à mesure que les protections sociales se développaient.

- 2 Or, depuis le début des années 1980, dans un contexte de désindustrialisation des sociétés modernes occidentales (Touraine *et al.*, 1984), de massification du chômage, de développement du précaire (institutionnalisation de situations de précarité) et d'accélération des processus de mondialisation économique (Reich, 1997 [1991] ; Cohen, 2006), l'État-providence⁴ (qu'il soit d'inspiration bismarckienne, beveridgienne ou intermédiaire à ces deux « modèles ») apparaît en « crise » (Rosanvallon, 1981). D'un point de vue théorique, cette situation favorise alors l'apparition de nouvelles approches. Dans les années 1990 – 2000, Esping-Andersen (1999) affirme, en effet, qu'il existerait désormais une triple approche de l'État social : une « approche libérale » propre aux pays anglo-saxons (Canada, États-Unis, Australie, Grande-Bretagne...) dans laquelle l'État n'intervient que de façon minimale et souhaite surtout inciter, voire obliger les personnes en difficulté d'insertion socioprofessionnelle à retourner, le plus rapidement possible, dans le marché du travail ; une approche « conservatrice et corporatiste » propre aux pays d'Europe continentale (Autriche, Allemagne, France, Italie, Belgique...) inspirée du « modèle bismarckien » au sein de laquelle l'importance et la qualité de la protection sociale, dans une logique assurancielle, sont liées aux professions et aux revenus des personnes ; une approche « sociale-démocrate » propre aux pays scandinaves (Danemark, Finlande, Pays-Bas, Norvège, Suède...) que plébiscite Esping-Andersen. Dans cette optique « sociale-libérale », l'État cherche à favoriser l'indépendance et l'autonomie des individus qui bénéficient tous, qu'ils soient en difficulté d'insertion socioprofessionnelle ou non, d'une protection sociale et de prestations universelles. Dans un livre récent, largement inspiré des travaux d'Amartya Sen (2000) et de Martha Nussbaum (2012), Fabienne Brugère affirme que l'État social doit ainsi faire l'objet d'une redéfinition octroyant une place importante aux théories des « capacités » qui cherchent à « donner du pouvoir d'être et d'agir à ceux dont la liberté est restreinte par toutes sortes d'obstacles » (Brugère, 2013, p. 74). Selon Brugère, l'État doit, en effet, mettre en œuvre « une politique de l'individu⁵ » (qu'il soit intégré ou vulnérable) fondée sur « la modernité du soutien » structurée par deux volets : « le premier s'enracine dans un remaniement du sujet de droit et de la liberté individuelle qui lui est accolée. Un État juste se préoccupe de rendre les individus capables ; (...) le second a son point de départ dans un soutien aux plus vulnérables, avec toutes les dimensions que comporte cette notion – à la fois vitale, sociale et environnementale. » (*Ibid.*, p. 15) En d'autres termes, dans un contexte d'accroissement du processus d'individuation, en particulier dans les pays d'Europe, les gouvernants de ces pays doivent inventer un nouvel État social soucieux de soutenir le « bien-être » (*care*) et l'épanouissement de l'ensemble des individus. Citant le livre de Benoît Eyraud (2013), considérant que la « liberté d'accomplissement est un droit », pour Brugère, l'État a donc le devoir de mettre en œuvre une « politique capacitaire » en charge de « protéger mais aussi de rendre capable » (Brugère, 2013, p. 54). Dans ce « modèle »,

selon Esping-Andersen, l'État incarne un « État social actif » au sein duquel « les politiques sociales peuvent retrouver une utilité économique, si elles sont conçues non plus comme une dépense (un coût) qui intervient après la croissance économique, mais comme un facteur de richesses futures. (...) En effet, il s'agit de passer de politiques sociales réparatrices et compensatrices à une stratégie préventive fondée sur une logique d'investissement social. » (Esping-Andersen, Palier, 2008, p. 12-13)

- 3 D'un point de vue pratique, cette situation de remise en question de l'État social engendre surtout le « retour de l'incertitude de l'existence » (Boucher, 2004b), la fragmentation d'une « société de semblables⁶ », des velléités de replis identitaires et la mise en œuvre de politiques sécuritaires chargée de répondre, notamment, au sentiment d'insécurité (Robert, 2005) et au redéploiement de l'insécurité sociale (Castel, 2003). Dans ce contexte, des intellectuels importants, au-delà de points de vue théoriques différents mais aussi de conflits de pouvoir (structurant le champ de la sociologie française contemporaine) opposant de fortes personnalités, s'insurgent contre le délitement et la dissolution de l'État social. Pierre Bourdieu dénonce, en effet, le développement d'une vision (*doxa*) néo-libérale au cœur des anciens États sociaux européens historiques (Bourdieu, 1998). Pour Bourdieu et beaucoup d'autres analystes critiques, ces sociétés sont en proie à une « inculcation symbolique » des valeurs néo-libérales et néo-conservatrices révélées, notamment, dans la banalisation de l'usage de termes tels que « flexibilité, souplesse, dérégulation » tendant ainsi à faire penser « que le message néo-libéral est un message universaliste de libération⁷ ». Au même titre que les États-Unis, dans l'espace européen, les « modèles » sociaux seraient donc percutés de plein fouet par des processus d'involution et de régression sociale amenant ainsi l'État à minimiser son rôle de promoteur de solidarité collective (Durkheim, 2007 [1893]) et à assumer, prioritairement, une « fonction policière » bien décrite par Max Weber (2002 [1919] (monopole de la violence physique légitime). Dans une autre perspective théorique, Alain Touraine faisant le constat que les institutions sociales construites pendant les Trente Glorieuses ont perdu de leurs capacités d'agir pour défendre l'égalité, la justice et les libertés, affirme aussi que la globalisation économique non régulée par une instance de gouvernance mondiale produit, en particulier, un « déclin du social et des sociétés » à tel point que celui-ci parle de destruction de l'« idée même de société » : « La société elle-même est brisée par la rupture entre la finance et les orientations culturelles qui décidaient de l'utilisation sociale des ressources économiques » (Touraine, 2013, p. 239). En effet, Touraine dénonce, notamment depuis la « débâcle financière » déclenchée en 2007 par la crise des « *subprimes* », une rupture entre le capitalisme financier, désormais hors d'atteinte « de tous les systèmes de contrôle social et politique » (*Ibid.*, p. 65) et l'économie industrielle engendrant une « situation post-sociale » au sein de laquelle s'opère un effondrement des institutions sociales : « Il s'agit donc ici de tout autre chose que des conséquences sociales d'une crise économique ; il s'agit d'un effondrement des institutions sociales, étant donné que les ressources économiques disponibles ne sont plus allouées en fonction de leur utilité sociale et politique. Les infrastructures routières, les établissements scolaires ou hospitaliers, les aménagements en faveur des handicapés et des personnes dépendantes peuvent être sacrifiés sans que l'on puisse parler d'utilisation irrationnelle de ressources économiques. » (*Ibid.*, p. 89) Pour Touraine, le passage de l'ère industrielle puis post-industrielle à la situation post-sociale apparaît donc clairement menaçant pour les populations déchirées par des tentations de replis communautaires et des formes d'individualisme antisocial qui

concrétisent la fin du social. Par conséquent, au sein de l'ère néo-libérale et post-sociale, inquiets de la décomposition des protections sociales et de l'amenuisement des capacités de résistance citoyenne face aux nouvelles formes de domination, d'aliénation et de contrôle, Bourdieu et Touraine, bien que l'un soit plutôt associé au processus de « reproduction des invariants structurels » et que le second soit généralement relié au processus de « mouvement social et de conflictualisation des rapports sociaux », souhaitent tous les deux mobiliser la sociologie pour lutter contre les phénomènes antisociaux, émanciper les agents et/ou les acteurs, notamment les plus « dominés » et développer leurs capacités de réflexion et d'intervention. En effet, d'un côté, comme le soulignent Patrick Champagne et Olivier Christin (2012), Bourdieu considérant que les sciences sociales sont des sciences comme les autres au service de tous⁸, affirme que la sociologie doit être « un instrument de libération » ayant le pouvoir, d'une part, de faire comprendre aux hommes les forces sociales qui s'exercent sur eux⁹ et, d'autre part, de restituer à ces mêmes hommes « le sens de leurs actes » pour qu'ils agissent sur la société. De son côté, Touraine considérant également que les sciences sociales ne doivent pas être au service des « dominants » mais de la lutte¹⁰ de tous les « acteurs-sujets¹¹ » porteurs de droits universels affirme que la sociologie doit participer à la recomposition des capacités de conflit et d'opposition entre ceux qui promeuvent « des systèmes gérés pour le profit et la puissance et des sujets qui luttent pour la défense de droits sociaux et culturels. » (Touraine, 2013, p. 64)

De l'État social assurantiel à l'État social actif

- 4 À l'ère de la mondialisation financière contribuant à l'intensification des inégalités (Bourguignon, 2012), au regard de transformations politiques, idéologiques, économiques et sociologiques importantes qui bousculent l'organisation sociale de nombreux pays développés, l'État social fait donc l'objet de vifs débats théoriques qui, de mon point de vue, peuvent être associés à une question centrale : *l'intensification de la mondialisation de l'économie implique-t-elle, inévitablement, une baisse, voire une déstructuration complète des protections sociales collectives des citoyens au profit de modèles d'intervention plus individualistes mais aussi plus en phase avec l'idéologie économique libérale comme le développement du « workfare¹² » ou de l'« empowerment¹³ » dont l'un des buts est de rendre les personnes en difficulté, souvent pensées comme des « assistés sociaux » et/ou des « figures de désordres », mobiles, responsables et générateurs de recettes ?*
- 5 En France, Robert Castel a déjà, en partie, répondu à cette interrogation. En effet, Castel critique avec force le développement de logiques d'« activation » et de « contrepartie » en œuvre au sein des politiques sociales en soulignant que la mise en œuvre du Revenu de solidarité active (RSA) entré en vigueur en 2009, en remplacement du Revenu minimum d'insertion (RMI) (Nauze-Fichet et Lelièvre, 2008) mis en place en 1988, caractérise la transformation de la conception républicaine « classique » de la solidarité (Bourgeois, 1998 [1986]) : « Le RSA exemplifie le glissement qui s'opère, depuis une vingtaine d'années, d'une conception de la solidarité conçue comme une construction collective inconditionnellement garantie par l'État sous forme de droits, à une interprétation contractuelle de la solidarité selon laquelle les individus sont mobilisés selon une logique de la contrepartie afin de mériter les ressources dont ils peuvent être les bénéficiaires. » (Castel, in Castel et Duvoux, 2013, p. 5) Castel définit la conception républicaine de la solidarité par le fait que les protections sociales assurées par l'État ne

dépendent pas du « mérite d'individus particuliers » mais de leur appartenance, en tant que citoyens, à la Nation : « En faisant de tous ses membres des ayants droit, c'est sa propre cohésion et sa propre unité que la République défend aussi et s'efforce de maintenir ou de reconstituer. » (*Ibid.*, p. 7) Or, selon Castel, nous assistons, depuis environ deux décennies, à la décomposition de cette conception « classique » de la solidarité caractérisée par une « incitation à la responsabilisation des individus qui sont la cible des politiques publiques. (...) À la place de la prééminence d'une solidarité collective qui fait de la protection sociale un édifice de droits, s'impose une exigence de responsabilisation personnelle qui reporte sur l'individu une part croissante de la charge de se tirer d'affaire. » (*Ibid.*, p. 6-8) Selon Castel, nous assistons donc à la production d'un « paradigme d'activation des politiques sociales » : « On peut appeler paradigme de l'activation ce nouveau modèle qui reconfigure le champ de la protection sociale. C'est en fait à une constellation de termes que l'on renvoie ainsi car on peut aussi parler d'une exigence de responsabilisation, de mobilisation, d'investissement personnel, d'individualisation, de subjectivation, de contractualisation, de logique de projet, de contrepartie, etc. Mais il s'agit chaque fois d'impliquer l'individu et faire qu'il s'implique lui-même afin de collaborer à ce que l'on fait pour lui, de telle sorte que sa propre responsabilité soit toujours engagée, y compris dans ses échecs. Il n'y a plus un devoir général assumé par la puissance publique d'assurer la protection, mais plutôt une interpellation adressée à tous ceux qui sont susceptibles de se trouver en rupture ou en déficit de solidarité : d'abord, qu'ils se mobilisent. Les politiques sociales deviennent ainsi des politiques de l'individu en un double sens : c'est sur les individus que sont ciblées les interventions publiques, et ce sont les individus qui doivent s'activer pour s'en sortir. » (*Ibid.*, p. 8) À l'instar de Castel, Duvoux, à partir d'enquêtes sur les formes d'injonction à l'autonomisation des allocataires du RMI (Duvoux, 2009), affirme également que ces dernières années, « la responsabilisation des populations vulnérables s'est considérablement renforcée. Elle est aujourd'hui plus systématique et plus contraignante dans la mesure où la « discipline d'autonomie » est désormais au cœur de toutes les politiques d'intervention sociale. » (Duvoux, *in* Paugam et Duvoux, 2013, p. 43-44) Néanmoins, Castel rappelle que ce « paradigme de l'activation » n'est pas si nouveau que cela car il a également existé dans d'autres configurations historiques¹⁴, notamment dans la deuxième moitié du vingtième siècle en Grande-Bretagne où l'exigence de l'activation et de la contrepartie était le fil rouge des politiques « modernes et libérales » mises en œuvre pour éviter que les nécessiteux ne s'installent dans l'assistance et l'oisiveté (en 1834, la *new poor law* anglaise oblige les personnes ayant besoin d'une assistance à travailler dans des *workhouses*). Durant cette période, est instaurée l'idée que toutes les aides accordées aux plus démunis sont toujours inférieures à l'accession à un travail, même le plus « médiocre » : « Il faut faire du travail un véritable marché ouvert à la concurrence et, dès lors, mobiliser toute la force de travail disponible en faisant de l'acceptation de n'importe quel travail une condition de survie pour les pauvres. C'est bien d'une activation des pauvres qu'il s'agit. » (Castel et Duvoux, 2013, p. 9) Dans tous les cas, dans cette perspective idéologique, seuls les « pauvres méritants » faisant preuve de bonne volonté pour ne pas s'installer dans un « statut d'assisté » peuvent obtenir du secours, notamment bénéficier de la charité. Ainsi, Serge Paugam indique qu'aujourd'hui, « la distinction entre les allocataires du RSA « actifs » et les autres aboutit presque inévitablement à la dichotomie classique entre des méritants et les non méritants, une sorte d'euphémisme de la séparation des bons et des mauvais pauvres dont on pensait pourtant au moment du vote de la loi sur

le RMI¹⁵ qu'elle n'était plus acceptable au regard des valeurs républicaines. » (Paugam, in Paugam et Duvoux, 2013, p. 38)

Du travail social de réparation à l'intervention sociale de responsabilisation

- 6 Dans le champ social, cette dynamique d'activation a de fortes conséquences sur le travail social par ailleurs directement impacté par l'effritement des « protections sociales organiques » (Durkheim, 2008 [1893]. Comme je l'ai déjà souligné (Boucher, 2012a), dans son livre sur la montée des incertitudes (Castel, 2009), Castel montre, en effet, qu'à un mode de développement de l'État social correspond un mode de développement du travail social¹⁶. Ainsi, de la période de l'après-guerre jusqu'au milieu des années 1970, le travail social aurait fonctionné comme un « auxiliaire d'intégration » de l'État social. Au sein de la globalisation économique libérale, la dynamique « travail social/État social » ne fonctionne donc plus. Désormais, les difficultés que connaît le travail social seraient alors avant tout liées à la remise en cause de l'État social. Pour sa part, Jacques Donzelot souligne également que, dorénavant, les intervenants sociaux s'inscrivent dans une dynamique dite de « social de compétition » (Donzelot, 2008). Autrement dit, dans la pratique, de nombreux intervenants sociaux sont enjoins de mettre en œuvre les politiques d'activation des « cas sociaux ». En effet, les travailleurs sociaux « canoniques » contemporains sont maintenant inscrits dans un champ beaucoup plus vaste, non plus simplement celui du travail social professionnel fortement relié à des références déontologiques (Boucher, 2001-2002) mais dans celui de l'« intervention sociale », espace beaucoup plus flou, au sein duquel on retrouve une pluralité d'intervenants sociaux, plus ou moins qualifiés, et aux logiques d'actions et aux raisons d'agir moins clairement établies que les travailleurs sociaux « classiques » (De Ridder, 1997 ; Boucher et Belqasmi, 2008).
- 7 Face aux difficultés qu'ils ont à penser les transformations sociales et le sens de leur action, certains intervenants sociaux tendent alors à personnaliser les causes des problèmes rencontrés par leurs usagers, se replient sur des missions de contrôle social et de moralisation des conduites. Duvoux souligne, en effet, que l'« injonction à vivre dignement » (Astier, Duvoux, 2006) formulée par certains intervenants sociaux aux personnes en difficulté peut s'apparenter à une nouvelle forme de contrôle social basée sur la responsabilisation des individus disqualifiés et l'instrumentalisation de leur intimité : « L'apprentissage des capacités d'autonomie et de responsabilité suppose de faire un détour par le plus intime de la personne. Or, en procédant ainsi, ne risque-t-on pas de passer une frontière éthique et de chercher à instrumentaliser l'intimité des individus vulnérables pour les rendre conformes à l'ordre social ? » (Duvoux, in Paugam et Duvoux, 2013, p. 68)
- 8 Dans ce cadre, l'appropriation actuelle de la notion d'« empowerment » par une partie de plus en plus grande des acteurs du champ social peut aussi être interprétée comme un renouvellement des formes du contrôle social en ce sens que « les pratiques dites d'empowerment se détachent progressivement d'une perspective de transformation sociale. » (Bacqué et Biewener, 2013, p. 22 ; Alinsky, 2012) Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewner soulignent, en effet, que « la plupart des approches actuelles du travail social ne retiennent que la dimension individuelle, voire thérapeutique, de l'empowerment. Le succès de la notion s'accompagne de sa réduction au profit d'une

approche individuelle, délaissant les dynamiques collectives et surtout les perspectives politiques initiales. » (*Ibid.*, p. 41) En fait, les utilisations professionnelles de la dynamique d'« empowerment » s'incluent dans des modèles socio-libéral, voire néo-libéral : « Ce glissement des approches dites d'empowerment vers une rhétorique de la responsabilisation et de la motivation débouche sur une injonction faite aux individus de se prendre en main et de s'impliquer. » (*Ibid.*, p. 50-51) Dans le travail social, généralement, les démarches et les projets d'empowerment sont effectivement la plupart du temps développés de façon unilatérale par les professionnels sociaux eux-mêmes et s'inscrivent dans des logiques de responsabilisation et de dépolitisation : « Le vocabulaire de l'empowerment y fonctionne comme une injonction et une prophétie autoréalisatrice qui ne sont suivies d'aucun moyen concret de mise en œuvre. Il en résulte une dépolitisation de ces formes d'engagement civique, une dissociation entre le civique et le politique. Si ces projets ont bien des effets sur les individus, c'est plutôt dans la formation de citoyens dociles que dans leur émancipation. » (*Ibid.*, p. 52)

- 9 Dans ces conditions, comme l'a relevé François Dubet, les interventions sociales risquent de renforcer la norme d'« internalité » qui conduit les individus à intérioriser l'idée qu'ils seraient les premiers responsables de leurs difficultés (conscience malheureuse), indépendamment de leur condition sociale (Dubet, 2001, 2002). Dans ce cas, paradoxalement, les intervenants sociaux participent donc, même si c'est le plus souvent de façon involontaire, au développement de logiques de « mépris » et de « dépréciation sociale » telles qu'elles ont été définies par Axel Honneth (2002) et peuvent aboutir, dans les cas les plus extrêmes, à des formes de réification (chosification) meurtrières pour l'estime de soi des personnes ayant besoin et/ou étant enjointes d'être accompagnées par des professionnels sociaux. En effet, comme le décrit Didier Lapeyronnie (2008), des travailleurs sociaux peuvent donner aux personnes qu'ils sont censés aider « la forme de l'informe ». Autrement dit, tous les « usagers » des travailleurs sociaux, quels que soient leurs profils, parcours, origines sociales et culturelles sont essentialisés et associés à des « pauvre¹⁷ » devant être encadrés (Mauger, 2001, p. 3-4 ; Boucher, 2003). Néanmoins, promouvoir le « respect bureaucratique » (Sennett, 2003) et combattre les préjugés à l'égard des « cas sociaux », même s'ils peuvent réduire, au-delà d'une « rhétorique réactionnaire » (Hirschman, 1991), les « effets pervers » des nouveaux modes d'intervention sociale ne peuvent pas suffire. Walter Benn Michaels affirme, en effet, que ce n'est pas parce que nous changeons notre attitude à l'égard des pauvres que la pauvreté va disparaître. Si nous souhaitons agir sur le système social pour réduire les inégalités, il faut donc prendre garde d'« analyser l'inégalité comme une conséquence (d'abord) de nos préjugés plutôt que de notre système social. » Benn Michaels, 2009, p. 15-16) Dans cette optique, Paugam souligne que « responsabiliser les pauvres ne doit pas conduire à déresponsabiliser la société dans son combat contre la pauvreté. » (Paugam, *in* Paugam et Duvoux, 2013, p. 74) Pour Paugam, réduire les réponses aux problèmes sociaux, aux processus de disqualification (Paugam) et de désaffiliation (Castel) par une simple « lutte pour la reconnaissance » ne permet pas de construire un cadre politique favorable à la consolidation du « lien social¹⁸ » qui comprend une dimension de « reconnaissance¹⁹ » mais associée à une dimension de « protection » : « La protection renvoie à l'ensemble des supports que l'individu peut mobiliser face aux aléas de la vie (ressources familiales, communautaires, professionnelles, sociales...), la reconnaissance renvoie à l'interaction sociale qui stimule l'individu en lui fournissant la preuve de son existence et de sa valorisation par le regard de l'autre ou des autres. » (*Ibid.*, p. 70)

- 10 L'effritement des protections sociales affaiblissant les liens sociaux et le développement de modes d'intervention sociale encourageant la responsabilisation, voire la culpabilisation des « usagers » du travail social, notamment des « valides invalidés », autrement dit, des surnuméraires du modèle économique et social « néo-libéral²⁰ » qui fabrique des « individus par défaut²¹ » (de ressources et supports), favorise donc la production d'une double souffrance : celles des intervenants sociaux et de leurs « usagers » : « Les travailleurs sociaux doivent désormais prendre sur eux les parcours biographiques et responsabiliser les individus, alors même qu'ils n'ont pas les outils ni les réseaux nécessaires pour leur permettre d'accéder aux ressources permettant un exercice concret de la liberté de choix qu'on leur octroie. N'ayant souvent pas les moyens d'y remédier, ils doivent assumer le coût psychique qu'il y a à prendre sur eux-mêmes la souffrance d'autrui, ainsi qu'ils sont en première ligne face à la frustration des individus désormais dotés de « droits à » et pour qui l'absence de moyens correspondants est incompréhensible et insupportable. » (Duvoux, *in* Paugam et Duvoux, 2013, p. 71)
- 11 Plus précisément, du côté des « usagers » de l'intervention sociale, Duvoux note que lorsque l'État social fonctionnait au sein de la société industrielle, « les politiques d'intégration sociale visaient la production de l'idéal solidariste d'une société de semblables. » Or, dans la société postindustrielle globalisée aussi appelée « société du risque » (Boucher, 2010a) ou « liquide » et « post-sociétale » pour Zygmunt Bauman²², l'entrée de l'intervention sociale dans un modèle d'État social actif correspond à la mise en œuvre de « politiques d'insertion, qui sont individualisés et territorialisés, (et) conduisent au développement de fractures qui s'expriment (notamment) par des manifestations de ressentiment. » (Duvoux, *in* Paugam et Duvoux, 2013, p. 157)
- 12 Plus généralement, les « usagers » de l'intervention sociale doivent surmonter des « épreuves » caractérisées par une « injonction à la responsabilisation » qui selon Danilo Martuccelli est aussi une « injonction à l'individuation ». En fait, ces injonctions représentent une forme centrale et nouvelle de la domination : « En tant que mécanisme de domination, la responsabilisation suppose que l'individu se sente, toujours et partout, responsable non seulement de tout ce qu'il fait (notion de responsabilité) mais de tout *ce qu'il lui arrive* (principe de responsabilisation). C'est cette inflexion qui permet de repérer la mise en place d'un nouveau mécanisme d'inscription de la domination. » (Martuccelli, 2010, p. 215)
- 13 Pour Didier Vrancken, la multiplication, dans de nombreux secteurs de l'intervention sociale (aide sociale, insertion professionnelle, politiques de la ville, de la santé, de la jeunesse...), de dispositifs s'appuyant sur le concept d'épreuve au sein desquels les « usagers » doivent « mettre en scène, parler, prendre la parole et livrer les récits de leurs infortunes » doit donc être interrogée. En effet, celui-ci questionne l'ambivalence de cette mobilisation politico-institutionnelle pour les personnes les plus vulnérables sommées d'être « actives, impliquées, responsables et autonomes » : « Sollicitant la créativité, la subjectivité, l'autonomie, la responsabilisation et l'épanouissement de soi, les dispositifs de mise à l'épreuve soulèvent un problème plus général : à force de vouloir le bien d'autrui, de faire appel à la bienveillance et à la sollicitude publiques, ne finit-on pas par produire des modes de gouvernement des conduites étouffant, contrôlant, asservissant les usagers ? » (Vrancken, 2011, p. 11)
- 14 Du côté des travailleurs sociaux, comme le résume Castel à propos des travaux de Michel Chauvière sur le champ social, la souffrance des travailleurs sociaux s'inscrit

dans un processus de fragmentation, voire de « casse » des professions sociales et de leur « intelligence sociale » (Chauvière, 2011) (sens des responsabilités, attention à l'autre, maîtrise des relations complexes liées à tout travail sur autrui ou avec autrui). En effet, selon Chauvière (2010), les professionnels sociaux sont aussi appelés à s'adapter « aux nouvelles politiques sociales qui entendent restructurer le champ social à partir d'exigences de rentabilité immédiate, de culte des résultats quantifiables et d'évaluation à court terme (la « culture du chiffre »). Ces impératifs sont la mise en œuvre dans le domaine social de cet esprit gestionnaire qui est devenu la formule générale de management des entreprises et des administrations dans une perspective néolibérale (Castel, *in* Castel et Martin, 2012, p. 141-142). Dans ce contexte, Dubet (2002) souligne que l'expérience des travailleurs sociaux est également faite d'épreuves caractérisées « par la rencontre entre des normes morales, des règles bureaucratiques et des individus singuliers ». L'expérience des travailleurs sociaux est donc éclatée et, dans ces conditions, à l'instar de leurs « usagers », il peut donc exister une certaine homologie entre ces acteurs et leur public ayant également des difficultés à relier des dimensions incompatibles entre elles. Dans le cadre d'une recherche sur les actions de « parentalité » dans les milieux populaires que j'ai dirigée (Boucher *et al.*, 2011), lors d'une séance d'intervention sociologique, un travailleur social exprime ainsi son mal-être vis-à-vis du fait qu'il a le sentiment que les professionnels du social sont, comme les « usagers », largement « domestiqués » par les « procédures » qui dictent leurs modes d'intervention les empêchant ainsi de développer une « relation singulière » avec les gens : « Je me demandais si toutes les énergies développées n'étaient pas plutôt une tentative de domestiquer les travailleurs sociaux. Moi, je le ressens vraiment en tant que tel. Tout à l'heure, on disait : « Comment se fait-il qu'il y a plein de gens qu'on ne repère plus ? » Les collègues de secteur, quand on parle avec elles, disent qu'elles sont avalées par des procédures, il faut d'abord élaborer la procédure pour les allocataires du RSA, la procédure... elles y prennent un temps et de l'énergie. Elles n'ont plus le temps d'être avec les gens. »

De la pacification à la conflictualisation

- 15 En fin de compte, au sein d'une ère néo-libérale, dans la situation actuelle de métamorphose du champ social, le danger majeur que courent les intervenants sociaux est qu'ils soient toujours, comme cela leur a été beaucoup reproché dans les années 1970²³, avant tout considérés comme des agents de la domestication des « classes populaires²⁴ » et des personnes en difficulté, par conséquent, qu'ils soient principalement évalués au regard de leurs capacités de contrôle, de pacification, de moralisation et d'activation de ces catégories de personnes. Citant les travaux de Frances Fox Piven et Richard A. Cloward (1993 [1971]), Paugam rappelle, en effet, que dans les années 1970, ces deux sociologues américains établissent « que la fonction principale de l'assistance est de réguler les éruptions temporaires de désordre civil pendant les phases de récession et de chômage de masse. Cette fonction disparaît ensuite dans les phases de croissance économique et de stabilité politique pour laisser place à une tout autre fonction qui est celle d'inciter les pauvres à rejoindre le marché du travail par la réduction parfois drastique des aides qu'ils obtenaient jusque-là. Dans la première phase, les pauvres sont considérés comme des victimes et l'enjeu est d'éviter qu'ils se soulèvent contre le système social en place ; dans la seconde, ils sont considérés comme potentiellement paresseux et seule une politique de « moralisation »

est jugée susceptible de transformer leurs comportements. » (Paugam, *in* Paugam et Duvoux, 2013, p. 94)

- 16 Or, aujourd'hui, de nombreux aspects de l'idéologie « libérale-conservatrice » en cours au XIX^e siècle et bien décrite par Pierre Rosanvallon (2011) paraissent encore d'une grande actualité si ce n'est que la stigmatisation de l'ouvrier a été remplacée par celle des classes populaires. Comme au XIX^e, à l'instar des gouvernements libéraux et conservateurs qui souhaitaient montrer que les fortes inégalités sociales qui touchaient la classe ouvrière paupérisée étaient d'abord la conséquence de leur « vice » et de leur impiété, au début du XXI^e siècle, des néo-conservateurs et libéraux en appellent prioritairement, non pas à un « État régulateur » devant encadrer les excès du capitalisme mondial en organisant, notamment, une redistribution des richesses nécessaire à la construction de la justice sociale mais plébiscitent davantage l'émergence d'un « État moralisateur » devant socialiser, responsabiliser, voire réprimer les familles populaires avant tout perçues comme de nouvelles « classes dangereuses » (Chevallier, 1984). Ainsi, dans les quartiers populaires, depuis plusieurs années, je montre que l'intervention sociale tend à devenir non plus seulement un « auxiliaire d'intégration » mais un « auxiliaire de pacification » sociale et culturelle (Castel et Boucher, 2009). En effet, dans les cités ségréguées, je constate une intensification du contrôle social par le développement d'une « police des villes » composée d'une multiplicité d'agents (État, communes, départements, associations, entreprises, organisations parapubliques, habitants) cherchant à coproduire la pacification sociale en mobilisant plusieurs logiques d'action (assistance, socialisation, répression, médiation, ethnicisation...) au sein de plusieurs espaces d'intervention (social, culturel, urbain). En fait, il s'agit surtout de neutraliser les capacités de nuisance de personnes et de groupes potentiellement fauteurs de troubles, par ailleurs, souvent considérés comme étant déterminés socialement et culturellement (Boucher, 2010b, 2012a). Dans cette optique, l'action sociale et éducative auprès des publics les plus turbulents est alors volontairement « sous-traitée » à quelques intervenants sociaux « autochtones », des « pacificateurs indigènes » agissant au sein d'associations de proximité précarisées (Boucher, 2012b).
- 17 Pour autant, face au retour de l'idéologie libérale-conservatrice, il s'agit également d'interroger les postures, les conduites et « contre-conduites » (conçues comme des formes de résistance et de disqualification du pouvoir) (Foucault, 2004) des intervenants sociaux confrontés aux logiques sécuritaires et de moralisation qui bousculent profondément les valeurs émancipatrices de l'action sociale (Gaspar, 2012). En effet, dans plusieurs de mes derniers travaux déjà cités, j'ai montré que des intervenants sociaux mettent en œuvre des stratégies individuelles et collectives leur garantissant d'agir dans le respect de références déontologiques favorables à l'établissement d'une relation de confiance avec leurs « usagers » (revendications de l'anonymat, du non-mandat, de la libre adhésion, du secret professionnel, organisation spontanée de séances d'analyses de pratiques au sein desquelles se construit une culture professionnelle collective, etc.). En effet, pour contrebalancer la violence produite par la mobilisation politico-institutionnelle « hyper-responsabilisatrice » enjoignant les membres des classes populaires de participer à leur autocontrôle, des intervenants sociaux de « *front office* » (notamment des « pacificateurs indigènes ») développent des modalités d'intervention et d'interrelation spécifiques basées, non pas sur l'imposition d'un rapport social de domination cherchant à imposer des

comportements normatifs, mais plutôt structurées à partir d'une reconnaissance réciproque d'« individus-sujets » (Touraine, 2005). Dans cette optique, ces acteurs sociaux cherchent alors à occuper une posture d'autorité (basée sur la reconnaissance des acteurs avec lesquels ils tissent des liens) plutôt qu'une position de pouvoir autoritaire et stigmatisant. En fait, à partir de leurs expériences propres, ces acteurs ont compris que la gestion autoritaire de rapports sociaux de domination était contre-productive et génératrice de phénomènes de violence, d'abord pour les populations visées par les logiques de responsabilisation mais également pour les acteurs sociaux chargés de mettre en œuvre ces dispositifs, notamment lorsque des personnes se révoltent. Cependant, pour briser le cercle vicieux de ces « politiques d'activation », j'ai aussi constaté que ces acteurs de terrain sont contraints de produire une forme de « sur-engagement » personnel extrêmement épuisant qui peut les entraîner dans une relation d'aliénation et d'assujettissement. Néanmoins, l'orientation et les convictions professionnelles de ces acteurs sociaux engagés indiquent qu'il est toujours possible de dissocier intervention sociale et pacification sociale.

18 *

19 **

20 Face à la redéfinition de l'État social, au-delà des discours convenus sur la nécessaire lutte contre les préjugés et le respect des pauvres, pour recomposer de la solidarité collective, affirmer une « société de semblables » et construire l'égalité réelle, j'ai ainsi souligné que de nombreux analystes du champ social partagent l'idée qu'il faut agir sur le système social et économique en même temps qu'il faut redonner du sens et des capacités d'action à l'intervention sociale. En effet, comme le formule Duvoux, « l'égalité s'éprouve plus certainement par la voie du conflit que par celle de la bienveillance. Cette dernière est toujours porteuse d'une demande d'allégeance en contrepartie de l'aide octroyée. » (Duvoux, *in* Paugam et Duvoux, 2013, p. 73)

21 Pour éloigner ce risque d'allégeance, il paraît alors important de favoriser la repolitisation et l'autonomie d'action et de réflexion, notamment par l'intermédiaire de la professionnalisation et de la reconnaissance sociale, à des intervenants sociaux devant favoriser l'émergence d'espaces de conflits et coproduire les capacités d'émancipation, voire de rébellion (Clark, 1969 [1966]) aux personnes en situation vulnérable.

22 Dans cette introduction, la plupart des analystes de l'État social et de l'intervention sociale mobilisés sont ainsi très critiques vis-à-vis des transformations en cours. Néanmoins, l'ambition de ce second numéro de SAS est d'abord analytique et ne peut donc pas être une simple mise en accusation des mutations de l'État social que l'on jugerait nécessairement régressives. En effet, ce numéro est également fondé sur la conviction qu'il est possible et nécessaire d'articuler intervention, transformations sociales et reconnaissance de sujets pour coproduire des sociétés organisant de fortes protections sociales, la redistribution des richesses et l'émancipation de citoyens libres. Une double approche est donc privilégiée en ce sens qu'elle interroge l'intervention sociale du côté du système et du côté de l'acteur. Il s'agit d'une part, de préciser comment s'opère la « rationalisation » de l'intervention sociale et d'autre part, de mieux comprendre les épreuves et les réactions des intervenants sociaux dans un contexte de mutations de l'État social à l'échelle nationale et internationale : face aux logiques de management « hyper-gestionnaires », voire de marchandisation de l'intervention sociale, les intervenants sociaux sont-ils apathiques, impuissants,

conformistes ou bien développent-ils des formes d'analyse critique de leur action, des stratégies de résistance, des capacités d'expérimentation et d'innovation ? À l'heure où nous vivons d'importants bouleversements économiques, financiers, politiques et écologiques sur la scène internationale (crise financière mondiale, ébranlement des modèles d'intégration nationaux, chutes de régimes autoritaires dans des pays du sud, nouvelles migrations et circulations internationales...), comment peut-on penser et organiser de nouveaux modèles sociaux dans une perspective globale au sein desquels les intervenants sociaux pourraient agir ? En effet, certains analystes des sciences politiques soulignent qu'en Occident, nous assisterions à la « managérialisation » de l'État social « visant à rendre plus efficace, sinon plus efficaces, les agents d'État » (Congrès AFSP 2011 - ST 20). Or, comment l'intervention sociale peut-elle se déployer dans un environnement politique et économique défendant, notamment, la thèse de « moins d'État, mieux d'État » ? Autrement dit, il s'agit d'interroger les fondements et les effets des nouvelles formes de gouvernance au sein des organisations politiques, bureaucratiques, administratives, associatives qui pensent, organisent et produisent l'État social contemporain. Plus précisément, il s'agit de questionner les nouvelles approches d'encadrement et de management de l'intervention sociale : rémunération à la performance des agents, responsabilisation des acteurs sociaux et des usagers, contractualisation, rationalisation organisationnelle et budgétaire, évaluations par objectifs, etc. Il s'agit donc de tenter de répondre à ces interrogations : en fonction de la diversité des réalités socio-historiques et économiques nationales, alors que nous assistons bien à une recomposition, voire dans certains cas, notamment dans les pays ayant une faible tradition en matière d'organisation étatique de la solidarité, à une redéfinition des formes de production et de gestion de l'État social à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale : à quels types d'épreuves les intervenants sociaux doivent-ils faire face ? Quelles capacités d'action et de ressources individuelles et collectives mobilisent-ils (réseaux professionnels et/ou militants, innovations pédagogiques, références éthiques et déontologiques, qualifications professionnelles et/ou universitaires, etc.) pour surmonter ces épreuves ? Les intervenants sociaux sont-ils irrémédiablement contraints à être des techniciens de la rationalisation au service de logiques strictement gestionnaires ou peuvent-ils devenir des innovateurs au service de projets politiques et sociaux progressistes incluant des contraintes économiques, mais aussi des exigences déontologiques propres au champ social ?

- 23 Pour apporter des réponses à ces interrogations, le numéro 2 de la revue SAS est constitué de trois groupes de textes qui traitent, au sein du travail social et de l'intervention sociale, de la réalité et de l'ambivalence des processus d'*empowerment* (Claire Jouffray, Jean-Yves Trépos), de l'activation (Joan Cortinas Munoz, Stéphanie Goirand) et des dynamiques participatives (Jean-François Gaspar), notamment dans le champ de la protection de l'enfance (Manuel Boucher, Marie-Laure Pouchadon, Stéphanie Defaux, Louise Lemay). Dans tous les cas, ces contributions participent à répondre à une question centrale : dans un contexte de transformation de l'État social, les mutations de l'intervention sociale contribuent-elles à produire une démocratisation du champ social ou, paradoxalement, produisent-elles une complexification des formes de domination ?

BIBLIOGRAPHIE

- Alinsky S., 2012, *Être radical. Manuel pragmatique pour radicaux réalistes*, Bruxelles, éd. Aden.
- Astier I. et Duvoux N. (dir.), 2006, *La société biographique. Une injonction à vivre dignement*, Paris, éd. L'Harmattan, coll. Logiques sociales.
- Bacqué M.-H. et Biewener C., 2013, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, éd. La Découverte.
- Barbier J.-C., 2013, « Pour un bilan du *Workfare* et de l'activation de la protection sociale », in Castel R., Duvoux N., *L'avenir de la solidarité*, Paris, éd. La vie des idées/Puf, p. 43-64.
- Bauman Z., 2005, *La société assiégée (Society Under Siege, Blackwell Publishing, Oxford, 2002, Rodez, éd. le Rouergue/Chambon.*
- Benn Michaels W., 2009, *La diversité contre l'égalité*, Paris, éd. Raisons d'agir.
- Billaudot B., 2008, « Une théorie de l'État social », *Revue de la régulation (En ligne)*, 2 | Janvier / January 2008, mis en ligne le 30 janvier 2008, consulté le 27 septembre 2013. URL [<http://regulation.revues.org/2523>].
- Boucher M., 2001-2002, « Travail social, formation et prise en compte de la différence culturelle : une nécessité déontologique », *Écarts d'identité*, n° 98, p. 23-36.
- Boucher M., 2003, *Turbulences, contrôle et régulation sociale. Les logiques des acteurs sociaux dans les quartiers populaires*, Paris, éd. L'Harmattan.
- Boucher M., 2004a, « Travail social, intervention sociale et pacification sociale. D'un projet d'intégration et de contrôle à une action d'émancipation ? », *Recherches Sociologiques*, vol. XXXV, n° 3, p. 137-151.
- Boucher M., 2004b, *Repolitiser l'insécurité*, Paris, éd. L'Harmattan.
- Boucher M. (dir.), 2008, *Le travail social face aux discriminations. Intervention sociale, ethnicité et lutte contre le racisme en Europe*, Montreuil, éd. Aux lieux d'être.
- Boucher M., 2010a, *Turbulences. Comprendre les désordres urbains et leur régulation (1^{ère} partie sur « le développement du risque »)*, Paris, éd. Téraèdre, p. 57-114.
- Boucher M., 2010b, *Les internés du ghetto. Ethnographie des confrontations violentes dans une cité impopulaire*, préface Didier Lapeyronnie, Paris, éd. L'Harmattan, coll. Recherche et transformation sociale.
- Boucher M., 2012a, « Mutations de l'intervention sociale et régulation des désordres urbains : une tentative de synthèse », in Boucher M. et Malochet V. (dir.), *Regards croisés sur la régulation sociale des désordres*, Paris, éd. L'Harmattan, coll. Recherche et transformation sociale, p. 367-380.
- Boucher M., 2012b, « L'ethnisation de la médiation sociale dans des « quartiers ghettos ». Non, la politique des « grands frères » n'est pas morte ! », *Migrations Société*, vol. 24, n° 140, p. 24-34.
- Boucher M., 2012c, « L'exercice professionnel des travailleurs sociaux en mutation : entre pacification et rébellion », in Aballéa F. (coord.), *Institutionnalisation, désinstitutionnalisation de l'intervention sociale*, Toulouse, éd. Octarès, coll. Le travail en débat, p. 217-228.
- Boucher M. et Belqasmi M., 2008, « L'intervention sociale et la question ethnique. Ethnicisation, racisation et déprofessionnalisation », in Boucher M. (dir.), *Le travail social face aux discriminations*.

- Intervention sociale, ethnicité et lutte contre le racisme en Europe*, Montreuil, éd. Aux lieux d'être, p. 287-322.
- Boucher M. (avec Belqasmi M., Éloi M., Martinez C., Pouchadon M.-L.), 2011, *Gouverner les familles. Les classes populaires à l'épreuve de la parentalité*, Paris, éd. L'Harmattan, coll. Recherche et transformation sociale.
- Bourdieu P., 1998, *Contre-feux. Propos pour servir à la résistance contre l'invasion néo-libérale*, Paris, éd. Raisons d'agir.
- Bourdieu P., 2002, *Science de la science et réflexivité*, Paris, éd. Raisons d'agir.
- Bourdieu P., Chamboredon J.-C. et Passeron J.-C., 1968, *Le métier de sociologue*, Paris, éd. Mouton-Bordas.
- Bourdieu P. et Passeron J.-C., 1970, *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, éd. de Minuit.
- Bourgeois L., 1998 [1986], *Solidarité*, Villeneuve-d'Ascq, éd. Presses universitaires du Septentrion.
- Bourguignon F., 2012, *La mondialisation de l'inégalité*, Paris, éd. Seuil, coll. La République des idées.
- Brugère F., 2013, *La politique de l'individu*, Paris, éd. du Seuil, coll. La République des idées.
- Castel R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, éd. Gallimard, coll. Folio/Essais.
- Castel R., 2003, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, éd. du Seuil, coll. La République des idées.
- Castel R., 2009, *La montée des incertitudes. Travail, protection, statut des individus*, Paris, éd. du Seuil.
- Castel R. et Boucher M., 2009, « Le travail social au risque de la pacification sociale ? », interview croisée in *Actualités Sociales Hebdomadaires*, 9 octobre, n° 2627, p. 36-40.
- Castel R. et Duvoux N., 2013, *L'avenir de la solidarité*, Paris, éd. La vie des idées/PUF.
- Castel R. et Haroche C., 2001, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretiens sur la construction de l'individu moderne*, Paris, éd. Fayard.
- Castel R. et Martin C. (dir.), 2012, *Changements et pensées du changement. Échanges avec Robert Castel*, Paris, éd. La Découverte.
- Champagne P. et Christin O., 2012, *Pierre Bourdieu. Une initiation*, Lyon, éd. Pul.
- Chauvière M., 2010, *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation*, Paris, éd. La Découverte.
- Chauvière M., 2011, *L'intelligence sociale en danger*, Paris, éd. La Découverte.
- Chevallier L., 1984, *Classes laborieuses, classes dangereuses*, Paris, éd. Hachette.
- Clark K., 1969 [1966], *Ghetto noir*, Paris, éd. Petite Bibliothèque Payot.
- Cohen D., 2006, *Trois leçons sur la société post-industrielle*, Paris, éd. du Seuil, coll. La République des idées.
- Collectif, 1972, « Pourquoi le travail social », *Esprit*, numéro spécial avril-mai.
- Degen B., 2013, « État social », in *Dictionnaire Historique de la Suisse (DHS)*, URL [<http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F9932.php>], version du 27 septembre 2013.
- De Ridder G. (dir.), 1997, *Les nouvelles frontières de l'intervention sociale*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales.

- Donzelot J., 1977, *La police des familles*, Paris, éd. de Minuit.
- Donzelot J., 1984, *L'invention du social*, Paris, éd. Fayard.
- Donzelot J., 2008, « Le social de compétition », *Esprit*, n° 11, p. 51-77.
- Dubet F., 2001, *Les inégalités multipliées*, La Tour d'Aigues, éd. de l'Aube.
- Dubet F., 2002, *Le déclin de l'institution*, Paris, éd. du Seuil.
- Durkheim É., 2007 [1893], *De la division du travail social*, Paris, éd. Puf.
- Durkheim É., 2008 [1893], *De la division du travail social*, Paris, éd. Puf.
- Duvoux N., 2009, *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*, Paris, éd. Puf.
- Elias N., 2013 [1990], *Norbert Elias par lui-même*, Paris, éd. Fayard, coll. Pluriel.
- Engels F., Marx K., 1999 (1848), *Manifeste du Parti communiste*, Paris, éd. Flammarion.
- Esping-Andersen G., 1999, *Les trois mondes de l'État-providence*, Paris, éd. Puf.
- Esping-Andersen G. et Palier B., 2008, *Trois leçons sur l'État-providence*, Paris, éd. du Seuil.
- Ewald F., 1986, *État-providence*, Paris, éd. Grasset.
- Eyraud B., 2013, *Protéger et rendre capable*, Toulouse, éd. Érès.
- Foucault M., 2004, *Sécurité, territoire, population. Cours au collège de France, 1977-1978*, Paris, éd. Gallimard/Seuil, Hautes Études.
- Gaspar J.-F., 2012, *Tenir ! Les raisons d'être des travailleurs sociaux*, Paris, éd. La Découverte, coll. Enquête de terrain.
- Geremek B., 1987 (1978), *La potence et la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris, éd. Gallimard.
- Hirschman A.-O., 1991, *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris, éd. Fayard.
- Honneth A., 2002, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, éd. Le Cerf.
- Lapeyronnie D., 2008, *Ghetto urbain*, Paris, éd. Robert Laffont.
- Lascoumes P., 1977, *Prévention et contrôle social. Les contradictions du travail social*, Paris, éd. Masson.
- Martuccelli D., 2010, *La société singulariste*, Paris, éd. Armand Colin.
- Mauger G., 2001, « Précarisation et nouvelles formes d'encadrement des classes populaires », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, mars, n° 136-137, Paris, éd. du Seuil, p. 3-4.
- Meyer P., 1977, *L'enfant et la raison d'État*, Paris, éd. du Seuil.
- Nussbaum M., 2012, *Capabilités*, Paris, éd. Climats.
- Nauze-Fichet E. et Lelièvre M., 2008, *Le revenu minimum d'insertion. L'état des lieux*, Paris, éd. La Découverte.
- Outin J.-L., 1996, « Minima sociaux, salaires minima et protection sociale : vers un modèle français du *workfare* », *Revue française des affaires sociales*, n° 4, octobre-décembre, p. 27-44.
- Paugam S., 2008, *Le lien social*, Paris, éd. Puf, coll. Que sais-je ?
- Paugam S. et Duvoux N., 2013, *La régulation des pauvres*, Paris, éd. Puf.
- Piven F.-F., Cloward R.-A., 1993 [1971], *Regulating the Poor. The Functions of Public Welfare*, New York, éd. Vintage.

- Reich R., 1997 [1991], *L'économie mondialisée*, Paris, éd. Dunod.
- Robert P., 2005, *La sociologie du crime*, Paris, éd. La Découverte.
- Rosanvallon P., 1981, *La crise de l'État-providence*, Paris, éd. du Seuil.
- Rosanvallon P., 1995, *La nouvelle question sociale*, Paris, éd. du Seuil.
- Rosanvallon P., 2011, *La société des égaux*, Paris, éd. du Seuil.
- Schwartz O., 1997, *La notion de « classes populaires »*, Habilitation à Diriger des Recherches en sociologie, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Sen A., 2000, *Repenser l'inégalité*, Paris, éd. du Seuil.
- Sennett R., 2003, *Respect. De la dignité de l'Homme dans un monde d'inégalité*, Paris, éd. Albin Michel.
- Simmel G., 1998 [1907], *Les pauvres*, Paris, éd. Puf, coll. Quadrige.
- Touraine A., 1978, *La voix et le regard*, Paris, éd. du Seuil.
- Touraine A., 2005, *Un nouveau paradigme. Pour comprendre le monde d'aujourd'hui*, Paris, éd. Fayard.
- Touraine A., 2013, *La fin des sociétés*, Paris, éd. du Seuil.
- Touraine A., Khosrokhavar F., 2000, *La recherche de soi. Dialogue sur le sujet*, Paris, éd. Fayard.
- Touraine A., Wiewiorka M., Dubet F., 1984, *Le mouvement ouvrier*, Paris, éd. Fayard.
- Verdès-Leroux J., 1978, *Le travail social*, Paris, éd. de Minuit.
- Vrancken D., 2011, « De la mise à l'épreuve des individus au gouvernement de soi », in *Mouvement*, n° 65, p. 11-25.
- Weber M., 2002 [1919], *Le savant et le politique*, Paris, éd. 10/18.

NOTES

1. Cette introduction, en grande partie, reprend mon texte « État social, intervention sociale et post-société : de la réduction des risques sociaux aux logiques d'activation » publié in Boucher et Belqasmi, (dir.), 2014, p. 21-45.
2. Bien qu'il l'utilise parfois, Robert Castel critique le terme « État-providence » préférant utiliser celui de « société assurantielle » développé par François Ewald (1986) : « Autant la notion d'État-providence me paraît très équivoque car elle induit à penser le rôle de l'État comme une expansion de la charité, autant l'expression de société assurantielle traduit bien le fait que la technologie assurantielle a été l'instrumentalisation privilégiée (pas exclusive, mais vraiment privilégiée) pour aboutir à une réduction généralisée des risques. » (Castel, in Castel et Haroche, 2001, p. 85)
3. Pour Robert Castel, « la « question sociale » est une aporie fondamentale sur laquelle une société expérimente l'énigme de sa cohésion et tente de conjurer le risque de sa fracture. Elle est un défi qui interroge, remet en question la capacité d'une société (ce qu'en termes politiques on appelle une nation) à exister comme un ensemble lié par des relations d'interdépendance. » (Castel, 1995, p. 25.)
4. Pierre Rosanvallon (1995), rappelle que le « modèle bismarckien » (fondé en Allemagne par les lois de 1880) est organisé à partir du mécanisme des « assurances sociales ». Autrement dit, les prestations sont la contrepartie de cotisations alors que le « modèle beveridgien » (qui naît au Royaume-Uni après la Seconde Guerre mondiale), est financé par l'impôt et fournit des prestations uniformes (souvent basses) à l'ensemble des membres de la société. En outre, le

« modèle intermédiaire » caractérise, généralement, l'approche française. En effet, cette approche combine les deux autres modèles à travers un double objectif : celui de protection sociale (assurance contre les risques et aléas de la vie) d'un côté et celui de l'aide sociale et de la justice sociale (redistribution des richesses) de l'autre.

5. Voir le rapport sur « la mesure des performances économiques et du progrès social » qui a été dirigé par l'économiste Joseph Stiglitz [<http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/>]. En effet selon Fabienne Brugère, « le rapport Stiglitz préconise une politique de l'individu à travers laquelle chacun se réalise par une expression de ses préférences, ce qui suppose un soutien au pouvoir d'être et d'agir de tous les individus, des programmes publics capables de lever les obstacles qui entravent, dans de nombreuses situations, la liberté de choisir » (Brugère, 2013, *op. cit.*, p. 69-70).

6. Robert Castel affirme que « sauf à défendre une égalité absolue des conditions – ce qu'aucune société historique sans doute n'a réalisé –, il faut promouvoir ou conserver une « société de semblables », c'est-à-dire une société dans laquelle les inégalités ne rompent pas la commune appartenance à l'ensemble social. » (Castel, *in* Castel et Haroche, 2001, p. 99).

7. Intervention de Pierre Bourdieu à la confédération générale des travailleurs grecs (GSEE), Athènes, octobre 1996.

8. Dans *Le Métier de sociologue* (Paris, éd. Mouton-Bordas, 1968), Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon et Jean-Claude Passeron montrent que les sciences sociales sont des sciences comme les autres même si elles ont des difficultés particulières à obtenir le même degré d'autonomie que les « sciences de la nature » dans la production de la vérité. Les sciences sociales s'intéressent, en effet, à des objets « trop brûlants » pour les puissants. En ce sens, les sciences sociales ne peuvent pas espérer une reconnaissance unanime et sont vouées à être contestées, notamment parce qu'elles sont souvent partie prenante des luttes, des conflits et des rapports de force qu'elles décrivent. Les sciences sociales devront alors toujours faire l'effort de s'imposer comme des sciences à part entière. Voir aussi Bourdieu, 2002.

9. Pour Pierre Bourdieu, la « violence symbolique » s'exerce lorsque les « dominés » collaborent, généralement sans le savoir ni même le vouloir, à leur propre domination. Voir Bourdieu et Passeron, 1970.

10. L'implication des acteurs étudiés dans le processus de recherche associée à la volonté d'accroître leurs capacités de réflexion et d'action est au centre de la méthode de l'« intervention sociologique » développée par Alain Touraine (1978) pour analyser les mouvements sociaux puis la constitution du « sujet » (cf. Touraine et Khosrokhavar, 2000). En construisant des groupes d'acteurs prêts à entrer dans un processus « d'analyse de l'auto-analyse », le but de l'intervention sociologique est de comprendre la signification d'une lutte et d'un conflit en analysant la vie et l'histoire des « groupes d'intervention » : « L'intervention aide l'acteur à se dégager des contraintes où il est placé, à étendre son champ d'analyse, à devenir plus capable d'action. (...) En analysant la nature d'une lutte, l'intervention fait apparaître aux acteurs leur plus haute capacité d'action historique et par conséquent les aide à élever le niveau de projet de leur mouvement » (Touraine, 1978, p. 191-300).

11. Pour Alain Touraine, c'est parce qu'il « appelle *action* la conduite qui augmente la capacité créatrice d'un individu ou d'un groupe (qu'il définit) le sujet par sa capacité de transformer un individu en acteur, c'est-à-dire d'augmenter sa capacité d'action libre et créatrice. » (Touraine, 2013, p. 203) En effet, selon Touraine, « le sujet, parce qu'il donne des droits de nature universelle à l'individu ou au groupe, les élève à la qualité d'acteurs et fait d'eux la principale force de résistance à l'arbitraire dans n'importe quelle situation sociale. » (*Ibid.*, p. 225)

12. Originaires des États-Unis, les politiques dites de « *workfare* » sont liées aux réformes des prestations sociales. Dans la pratique, il s'agit d'une forme d'incitation/obligation pour les « pauvres » (voir Simmel, 1998 [1907]) de travailler ou d'avoir des activités en contrepartie du versement d'allocations. Cf. Barbier, 2013; Outin, 1996

13. Dans un ouvrage récent sur la notion d'« *empowerment* », Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener (2013) indiquent que cette notion polysémique est ambivalente. Ces auteurs soulignent, en effet, que l'« *empowerment* », en particulier aux États-Unis et en Grande-Bretagne, est aussi bien mobilisé par des acteurs de la « gauche libérale » exprimant des discours radicaux que par des acteurs d'une droite néolibérale et néo-conservatrice. Par conséquent, selon Bacqué et Biewener, il paraît plus facile de définir en creux ce que recouvre réellement l'« *empowerment* » que de le définir « positivement » : « L'*empowerment* est facile à définir par son absence : manque de pouvoir, réel ou imaginé, intégration du sentiment d'impuissance, aliénation, perte du sentiment de contrôle de sa propre vie. Il est plus difficile de le définir positivement, parce qu'il prend différentes formes selon les personnes et les contextes » (Rapport cité in Bacqué et Biewener, *op. cit.*, p. 46). Bacqué et Biewener construisent alors trois types idéaux de la mobilisation de cette notion dans la société contemporaine. Il s'agit des modèles « radical », « libéral » et « néo-libéral ».

14. Citant l'ouvrage de l'historien Bronislaw Geremek (1987 [1978]), Serge Paugam rappelle que « depuis le Moyen Âge, les sociétés sont partagées sur le traitement de la pauvreté entre « la potence ou la pitié » (...), c'est-à-dire entre la tentation de l'élimination des pauvres jugés paresseux, irresponsables et donc indésirables, et la tentation de la compassion envers le monde de tous ceux qui n'ont pas eu de chance et qui ont toujours vécu dans la misère. » (Paugam, in Paugam et Duvoux, 2013, *op. cit.*, p. 61-62.)

15. Serge Paugam rappelle qu'au moment de la préparation puis du vote de la loi sur le RMI, ce dispositif constituait une sorte d'« utopie collective ». En effet, selon Paugam, « le principe d'universalité auquel le texte (du RMI) se réfère fait disparaître le jugement moral sur le droit de bénéficier ou non du soutien de la collectivité qui constituait jusque-là l'un des critères de l'attribution des aides de l'assistance. Comme le rappelait l'un des députés, il ne saurait y avoir de « mauvais pauvres », de « mendiants de profession » ou des « irrécupérables » qui ne mériteraient pas le bénéfice d'un droit. » (Paugam, 2013, in Paugam et Duvoux, 2013, *op. cit.*, p. 50.)

16. Le travail social professionnel est associé à la volonté politique des États de réguler les conséquences des inégalités par l'intervention, notamment, de personnes qualifiées (assistants sociaux, éducateurs spécialisés, éducateurs techniques, conseillers en économie sociale et familiale...) combinant des compétences professionnelles (connaissances, rigueur, efficacité, responsabilité, créativité...) avec des valeurs humaines (respect de l'individu considéré comme un acteur capable de transformation), démocratiques et républicaines (croyance en des actions de solidarité et de justice sociale facteurs de changement social). Dans la pratique, les travailleurs sociaux agissent dans le cadre d'une mission autorisée et/ou prévue par la loi, au sein de structures publiques ou associatives, en faveur de personnes ou de groupes vivant des difficultés, afin de contribuer avec eux à la résolution de leurs problèmes.

17. Pour Georg Simmel, « les pauvres, en tant que catégorie sociale, ne sont pas ceux qui souffrent de manques et de privations spécifiques, mais ceux qui reçoivent assistance ou devraient la recevoir selon les normes sociales. Par conséquent, la pauvreté ne peut, dans ce sens, être définie comme un état quantitatif en elle-même, mais seulement par rapport à la réaction sociale qui résulte d'une situation spécifique. » (Simmel, 1988 [1907], *op. cit.*, p. 96.)

18. Serge Paugam distingue quatre grands types de liens sociaux : le lien de filiation, le lien de participation élective, le lien de participation organique et le lien de citoyenneté. Cf. Paugam, 2008.

19. Norbert Elias parlerait d'« interdépendance ». Pour Elias, « l'individu est lié aux autres par un phénomène de dépendance réciproque. » (Elias, 2013 [1990], p. 63).

20. Robert Castel écrit « que ce que l'on appelle le néo-libéralisme se présente aujourd'hui comme la position *up-to-date* pour rendre compte des changements intervenus dans la plupart des secteurs de la pensée comme de la pratique. » Castel, in Castel et Martin, 2012, p. 23).

21. Dans *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi* (op. cit.) Robert Castel écrit « qu'une société salariale n'est pas seulement une société dans laquelle le salariat est largement majoritaire, bien que ce soit le cas (environ 86% de la population active en 1975). C'est surtout une société dans laquelle l'ensemble ou presque de la population, y compris les non-actifs, bénéficie des protections qui avaient d'abord été progressivement attachées au salariat. C'est donc une société qui est parvenue dans une large mesure à surmonter la coupure propriétaires/non-propriétaires. La propriété privée subsiste, et elle continue à procurer ses avantages. Mais les non-propriétaires bénéficient désormais d'un minimum de garanties et de droits qui leur permettent de continuer à « faire société » avec leurs semblables, à être des individus à part entière. » (*Ibid.*, p. 83) Néanmoins, dans son ouvrage majeur, *Les métamorphoses de la question sociale* (op. cit.), s'inquiétant de la « nouvelle question sociale », Castel indique que « le noyau de la question sociale aujourd'hui serait donc, à nouveau, l'existence d'« inutiles au monde », de surnuméraires, et autour d'eux d'une nébuleuse de situations marquées par la précarité et l'incertitude des lendemains qui attestent de la remontée d'une vulnérabilité de masse. » (*Ibid.*, p. 747)

22. Zygmunt Bauman décrit le passage de la « modernité solide » (États-nations, institutions, structures...) à la « modernité liquide » (globalisation, politique de la vie privée...) mais aussi la disparition de l'idée de « société » - nécessitant un engagement de la collectivité politique et des acteurs - au profit de l'idée de « réseau » favorisant les « savoir-être » notamment développés par les nouvelles élites (l'expérience de la légèreté, du détachement, de la voltige, du franchissement, de la cabriole, du surf et de la glisse, de la flexibilité, de la polyvalence...) en remplacement des « savoir-faire » (qualifications, capacités d'engagement...). Nous sortons d'une « société engagée » et collectivement responsable pour entrer dans un monde en réseaux de consommateurs dépolitisés. Cf. Bauman, 2005.

23. Durant les « Trente Glorieuses », le travail social ne cesse de se diversifier et n'est donc plus seulement associé au bénévolat, à la charité, à l'assistance ou au contrôle social mais aussi à l'éducation populaire, à la prévention, à la protection de l'enfance, à l'animation socioculturelle, à la promotion sociale et à l'émancipation individuelle et collective. Il s'agit d'un fort moment de structuration où, par ailleurs, sous l'influence de sociologues vindicatifs prompts à dénoncer le travail social accusé de « flicage » (Donzelot, 1977 ; Verdès-Leroux, 1978 ; Meyer, 1977 ; Collectif, avril-mai 1972) et sous l'emprise d'importants intellectuels organiques (Foucault, Bourdieu, Althusser, Marcuse...), les travailleurs sociaux développent un discours hypercritique sur le sens de leur action (Lascoumes, 1977). Pendant cette période de « politisation », François Dubet souligne que les travailleurs sociaux sont « colonisés » par des modèles théoriques dont ils n'ont pas la maîtrise, ils « cherchent (en fait) la signification "laïque" de leur action dans des travaux théoriques » (Dubet, 2002, op. cit., p. 240) de sociologie critique et de psychanalyse. La signification des pratiques professionnelles est interprétée par le prisme de théories sociologiques, psychologiques et philosophiques. Ces années de la « grande critique », « entre mai 1968 et mai 1981, sont en outre aussi celles de l'âge d'or du travail social installé en profession » (*Ibid.*, p 241). Cf. Boucher 2004a.

24. Par classe populaire, nous désignons un groupe social composé d'individus et de familles qui, comme l'a écrit Karl Marx à propos des « classes sociales », d'une part, partagent, en creux, l'« intérêt commun » de ne pas posséder des moyens de production et d'autre part, pour parler comme Pierre Bourdieu, de s'inscrire dans un « espace social » (une « situation de classe » pour Max Weber) où le volume de capital social, économique et culturel dont ils disposent est peu développé. Olivier Schwartz (1997) souligne que cette notion se caractérise, notamment, par l'articulation de deux types de propriétés : d'un côté, des propriétés de « position sociale » (vulnérabilités et insécurité des conditions de vie), de l'autre, des propriétés de type « culturologique » (spécificités et altérité culturelles par rapport aux classes dominantes). Dans tous les cas, les membres des classes populaires ont en commun d'être peu armés pour faire face

au développement de l'« insécurité sociale » dans les sociétés postindustrielles. En outre, ils ont en commun d'être désignés par les représentants des « classes dirigeantes » et dominantes, dans un rapport eux/nous, comme étant des individus et des familles appartenant à un groupe social spécifique potentiellement turbulent, fauteur de troubles, voire dangereux pour l'ordre établi et en ce sens, ils font l'objet de multiples processus et dispositifs de contrôle et de répression.

AUTEUR

MANUEL BOUCHER

Directeur scientifique (HDR) du Laboratoire d'Etude et de Recherche Sociales (LERS) de l'Institut du Développement Social (IDS) de Normandie et membre associé au Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS-EHESS-CNRS)
manuel.boucher@ids.fr